

CP 317

GARDIENNAGE

Heures contractuelles par mois pour l'année 2025

Les heures contractuelles s'appliquent uniquement aux travailleurs à temps plein et ne font pas l'objet d'une proratisation en fonction des heures de travail prestées. Pour les travailleurs à temps partiel, il est nécessaire de se référer aux heures stipulées dans leur contrat de travail.

Mois	5 jours/semaine		6 jours/semaine	
	Jours	Heures	Jours	Heures
janvier	22	162h48	26	160h25
février	21	155h24	25	154h15
mars	21	155h24	26	160h25
avril	21	155h24	25	154h15
mai	20	148h00	24	148h05
Juin	20	148h00	25	154h15
Juillet	22	162h48	26	160h25
Aout	21	155h24	26	160h25
Septembre	21	155h24	25	154h15
Octobre	23	170h12	27	166h36
Novembre	19	140h36	24	148h05
Decembre	21	155h24	25	154h15
	En cas de jour de fête communautaire : Communauté flamande en juillet : 21 jours, 155h24 Communauté française en septembre : 20 jours, 148h00 Communauté germanophone en novembre : 18 jours, 133h12		En cas de jour de fête communautaire : Communauté flamande en juillet : 25 jours, 154h15 Communauté française en septembre : 24 jours, 148h05 Communauté germanophone en novembre : 23 jours, 141h55	